

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

---

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 109

présenté par  
M. Feltesse

-----

### ARTICLE 16 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en amont de »

le mot :

« avant ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.